

SOCIETE DE CHASSE de MONTAGNAC-MONTPEZAT

SAISON 2018-2019

Ouverture générale le dimanche 10 septembre à 7h00.

Fermeture le dimanche 14 janvier au soir.

Fermeture générale suivant l'Arrêté Ministériel.

- **Jours de chasse sur la commune : jeudi, samedi, dimanche (le lundi suivant le jour de l'ouverture et les jours fériés se référer aux espèces chassables ce jour sur l'Arrêté Ministériel.**

- **LIEVRE : Ouverture le 24 septembre - fermeture le 14 janvier avec un plan de gestion de 1 lièvre par jour et par chasseur et 5 lièvres par saison.**

- **LAPIN : Du 10 au 30 septembre jeudi et dimanche du 1er octobre au 14 janvier, jeudi, samedi, dimanche.**

- **PERDRIX : Du 10 au 30 septembre dimanche et jeudi. Du 1er octobre au 3 décembre jeudi, samedi, dimanche**

- **BECASSE : A partir du premier novembre jusqu'à la fermeture générale, en plus des autres jours, celle-ci pourra être chassée le lundi et le mercredi dans les mêmes conditions qu'après la fermeture de janvier.**

- **CAILLE** : Ouverture le 26 août, avant l'ouverture générale, chasse au chien d'arrêt 3 jours par semaine: jeudi, samedi et dimanche. P M A de 4 cailles par jour de chasse.

Fermeture le 30 novembre.

JOURS DE LACHERS :

- **LE DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 75 PERDRIX.**
- **LE DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 75 PERDRIX.**
- **LE SAMEDI 21 OCTOBRE 75 PERDRIX.**
- **LE SAMEDI 18 NOVEMBRE 40 FAISANS.**
- **LE SAMEDI 16 DECEMBRE 40 FAISANS.**

Les cartes d'invitations pourront être utilisées à partir du 10 octobre, exceptés les jours de lâchers (les invités sont sous la responsabilité de l'invitant).

Pour ceux qui désirent recevoir les informations sur leurs boites mails vous pouvez en faire la demande à cette adresse : pjacob83@orange.fr

Vous pouvez retrouver ces infos sur le site de la mairie de Montagnac à la rubrique « chasse » : www.mairie.de.montagnac-montpezat.fr.

Les membres du bureau vous souhaitent une bonne saison cynégétique.

La Société de Chasse de MONTAGNAC-MONTPEZAT

Le 17.08.18